



CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole

Territoires et société

**De fortes attentes
vis-à-vis de l'agriculture**

p. 11

**Cartographie des cours d'eau
Y voir plus clair**

p. 6

Cépages résistants: où en est-on?

p. 17

n°65
AUTOMNE 2016

L'actualité agricole est aussi
sur www.herault.chambagri.fr

SOMMAIRE



4 *L'Actu de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

6 *Cartographie des cours d'eau
Y voir plus clair*

8 *GAT élevage : des éleveurs héraultais réfléchissent sur leur avenir*

13^{ème} édition pour Dionysud

9 *L'extension du tourisme vigneron*

10 *Innova News :
Des lunettes connectées pour les agriculteurs*

Un tracteur autonome





11 DOSSIER CENTRAL Territoires et société : de fortes attentes vis-à-vis de l'agriculture

17 Cépages résistants : où en est-on ?

19 Des variétés de vignes résistantes pour le raisin de table

20 Réussir son installation en poules pondeuses plein air

21 Portrait de Jennifer Stadler, conseillère formation à la Chambre d'agriculture

22 Offres de formation

23 La permaculture

A la période où se termine l'ensemble des récoltes de notre département, nous constatons une situation difficile de l'ensemble de nos filières agricoles liée aux conséquences des aléas climatiques successifs qui s'installent dans notre département.

Le Préfet de l'Hérault nous a accompagnés, lors de la traditionnelle visite des vendanges, dans le Biterrois. Nous avons fait le constat cette année d'une sécheresse sans précédent. Le Préfet était également présent comme de nombreux élus des collectivités territoriales et du Ministre de l'agriculture lors de la visite suite à l'orage de grêle qui a dévasté le vignoble du Pic Saint Loup et des alentours de Vendargues. Pour faire face à côté des agriculteurs à cet événement, la Chambre d'agriculture a mis immédiatement en place une « cellule grêle » pour recenser les dégâts et coordonner les dispositifs de soutien. Dans ce contexte où la sécheresse s'installe, la Chambre d'agriculture va amplifier, à côté de ses partenaires, son engagement en faveur de l'accès des territoires à la ressource en eau et à l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique.

Cette période de l'année est aussi l'occasion pour les élus et services de la Chambre d'agriculture d'aller à votre rencontre lors des réunions des Groupes d'Action Territoriaux (G.A.T). Après le premier rendez-vous avec les éleveurs du département le 19 septembre, le calendrier des rencontres, qui se dérouleront de la mi-novembre à la mi-janvier, est communiqué dans ce numéro. Dans ce contexte d'intempéries répétées, le sujet central de ces rencontres sera la « gestion des risques climatiques et les systèmes assurantiels. » Venez nombreux !

Le dossier central est consacré dans ce numéro aux défis « Agriculture, Territoires et Société » et vous informe du rôle joué par la Chambre d'agriculture dans l'adaptation des pratiques agricoles.

Carrefour d'échange et de rencontre pour la profession viticole, la Chambre d'agriculture vous accueillera sur son stand au salon DYONISUD les 8, 9 et 10 novembre prochain. Elle sera à votre écoute avec pour objectif, de vous apporter le meilleur service qui soit.

Bonne lecture.

Jérôme Despey
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

L'ACTU

Visite des vendanges dans le Biterrois à la cave coopérative des Vignerons du pays d'Ensérune et au domaine de Castan à Cazouls-lès-Béziers avec Pierre Pouëssel, Préfet de l'Hérault

Le constat du Préfet de l'Hérault après deux mois sans une goutte d'eau. « *Les vendanges 2016 se déroulent cette année avec une sécheresse sévère et des records de température.* »

Le soutien des exploitations touchées par cette sécheresse et l'accès à la ressource en eau ont été reconnus par l'ensemble des présents, Etat, Parlementaires, Conseil départemental comme

un enjeu prioritaire à court et moyen terme.

Le Préfet, Pierre Pouëssel, a fait un pas important en annonçant la commande d'une étude de la cartographie des besoins agricoles en complément de la ressource en eau d'Aqua-Domitia et l'identi-

Les pertes des exploitations seront étudiées au cas par cas lors des déclarations de récoltes en novembre

fication des zones où pourraient être envisagées

des solutions alternatives comme les retenues collinaires.

Kléber Mesquida, Président du Conseil

départemental a confirmé le soutien du département pour la réalisation de cette étude.

Concernant les aides à court terme, alors que la profession demande une aide généralisée en exonérant de TFNB (taxe sur le foncier non bâti), le Préfet a indiqué, qu'hormis pour le secteur frappé par la grêle dans l'est Montpellier et le Pic Saint Loup, aucun dispositif général d'exonération n'est en place.

Le directeur de la DDTM assure : « *A court terme, les pertes des exploitations seront étudiées au cas par cas lors des déclarations de récoltes en novembre.* »



Le préfet Pierre Pouëssel et le président de la Chambre d'agriculture, Jérôme Despey lors de la visite.

Photo © Jean René Cambournac.



Photo © Pia Sanchez.



Le département de l'Hérault sinistré avec deux épisodes de grêle

Le 17 août sur les vignobles du Pic St Loup et de l'Est de Montpellier

Plus de 2 000 ha ont été sinistrés, représentant plus d'une centaine d'exploitations en coopération ou en cave particulière. Lors de la visite Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, Jérôme Despey a abordé très ouvertement la question de l'évolution du système assurantiel face à la multiplication des épisodes climatiques aux effets désastreux sur l'agriculture.

Le réseau Agir Ensemble, porté par la MSA, est à votre écoute pour étudier votre situation, vous accompagner ou vous orienter vers le bon interlocuteur.

Tel 0 800 100 362

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture de l'Hérault et ses partenaires (DDTM34, MSA, CD34, FDSEA34, JA34, Coop de France, Syndicat des Vignerons Indépendants, Syndicat Languedoc et Pic Saint Loup, Collectivités, Crédit agricole, Banques, Groupama, Assureurs) ont mis en place très rapidement en coordination avec la Chambre d'agriculture, une « Cellule grêle » qui a comme vocation :

- D'effectuer les recensements.
- De proposer un accompagnement technique (traitements, vendange, taille...) adapté à la structure.

- De faire bénéficier d'un accompagnement économique si le sinistre est de nature à venir fragiliser votre exploitation.

Le 16 septembre sur le secteur de Lunel

Le tiers de la production de la coopérative Cofruid'OC est perdue et plusieurs exploitations arboricoles, viticoles et maraîchères ont subi de graves dégâts. Une visite de terrain organisée par la Chambre d'agriculture en présence de Jérôme Despey a été l'occasion d'approfondir le bilan et d'annoncer la mise en place d'une seconde « Cellule grêle. »

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
au 04 67 20 88 17
contact@herault.chambagri.fr

BRÈVE

Info PAC 2016

Aides 2016 – Comme en 2015, lancement d'une demande d'avance de trésorerie remboursable 2016 (ATR).

La période de demande va s'étaler du 08 septembre 2016, jusqu'au 15 décembre 2016.

L'avance concerne les aides suivantes : les DPB, les aides couplées bovines, les ICHN.

L'ATR correspondra à 90 % du montant des aides concernées, versées en 2015.

La Demande d'ATR 2016 doit être effectuée exclusivement par internet sur le site de TELEPAC.

Cartographie des cours d'eau

Y voir plus clair



Le linéaire en bordure de ma parcelle est-il un cours d'eau ? Quelle intervention puis-je faire ? Faut-il une autorisation ? Afin de répondre à ces questions, un vaste

chantier de cartographie des cours d'eau a été engagé courant 2015 par la DDTM. L'objectif, pour la profession agricole, est de permettre aux agriculteurs d'y voir clair et de faciliter leurs démarches. Ce vaste chantier est organisé dans chaque département. Dans l'Hérault, il s'agit d'une action concertée avec la Chambre d'agriculture et le syndicalisme.

Définir un cours d'eau

A ce jour, 14 000 km de linéaires basés sur la cartographie IGN sont classés en cours d'eau sans prise en compte de la réalité de terrain.

Un écoulement naturel à l'origine, un lit naturel et un écoulement suffisant tout au long de l'année

La cartographie des cours d'eau, souhaitée par le ministère de l'écologie et impulsée par la FNSEA, doit se baser sur une seule et même définition jurisprudentielle : un écoulement naturel à l'origine, un lit naturel et un écoulement suffisant tout au long de l'année.

Afin de lancer ce chantier dans l'Hérault, depuis juin 2015, les élus et services de la Chambre d'agriculture ont discuté et négocié avec la DDTM et sont parvenus à une méthode de travail et de concertation validée par le Préfet en décembre 2015.

Classification des cours d'eau

Une première révision de la classification des cours d'eau a été réalisée par les services de l'Etat et la Chambre d'agriculture pour modifier la désignation des linéaires ne correspondant pas à la définition jurisprudentielle. Deux réunions techniques sur le terrain dans les secteurs du Pic Saint Loup et de la Plaine de l'Orb, ont été entreprises avec la présence des représentants de la profession agricole, les services de l'Etat et les syndicats de gestion des bassins versants concernés afin de contrôler la faisabilité de cette méthode. L'ensemble des représentants présents étant unanimes sur la perception de ces linéaires, certains d'entre eux initialement désignés comme cours d'eau ont ainsi été requalifiés en fossé ou linéaire hydraulique à enjeu uniquement en cas d'inondation.

Suite à ces visites tests, une « fiche de signalement » a été élaborée et communiquée afin que tout agriculteur puisse, s'il le constate dans

son secteur, demander un changement de classification du linéaire.

Au vu de ce constat positif, quatre réunions techniques ont été organisées courant mai 2016, par la DDTM 34 sur les bassins versants de l'Orb, de l'Aude et de l'Agout, de l'Hérault et de Thau, du secteur Lez Mosson et du secteur du Vidourle et étang de l'Or. Elles ont permis d'expliquer la méthodologie de révision de cette cartographie aux représentants locaux.

Les élus de la Chambre d'agriculture chargés localement de l'animation de ce dossier ont réalisé un travail important sur chacun des



Rendez-vous sur la cartographie en ligne : <http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Chantier-determination-des-cours-d-eau>

bassins versants et accompagnent les agriculteurs pour améliorer cette cartographie des cours d'eau.

Mon linéaire est-il un cours d'eau ?

Rendez-vous sur la cartographie en ligne : <http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Chantier-determination-des-cours-d-eau>

Une carte, nommée « V-1 » datant de décembre 2015, réalisée par les services de l'Etat et la Chambre d'agriculture, constitue la base du travail.

Je constate une erreur de classification sur la carte, que faire ?

Vous pouvez signaler toute erreur constatée par le biais de la fiche de signalement et de la carte associée permettant d'identifier le(s) linéaire(s) présentant une anomalie de classification.

Toujours sur la page Internet de la DDTM, vous

pouvez télécharger cette fiche de signalement et la renvoyer par courrier ou e-mail à la DDTM 34, la Chambre d'agriculture ou la FDSEA 34.

L'ensemble des fiches seront analysées dans chaque secteur par des représentants de la profession agricole, des services de l'Etat et des syndicats de bassins versants. L'absence de consensus sur la correction d'un linéaire sur cette cartographie entraînera une visite collec-

tive de terrain.

Toutes ces modifications seront validées en Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires

et Technologiques (CODERST) et en Comité Départemental de l'Eau (CDE). Elles constitueront la carte de référence qui devrait être publiée à l'automne. La cartographie sera ensuite mise à jour chaque année.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Céline BROSSARD au 04 67 20 88 22
brossard@herault.chambagri.fr

Contact à la FDSEA de l'Hérault au 04 67 92 23 54

La «fiche de signalement» permet à tout agriculteur de demander un changement de classification du linéaire

À SAVOIR

ATTENTION !

La révision de la cartographie actuelle n'a aucun impact sur la carte des cours d'eau BCAE (dossier PAC) ni sur les Zones de Non Traitement (ZNT).

Celle-ci fait essentiellement référence à l'entretien régulier et aux modifications des cours d'eau (remblai, endiguement).

Quelle démarche selon la cartographie ?

Classification	Entretien Destruction de frayères Impact sur luminosité	Enjeux prévention inondation : « obstacles aux crues, remblai, modification de profil, aménagements de berges »
Mon linéaire est bleu, c'est un cours d'eau	Déclaration de travaux*	Droit de regard de la DDTM dans le cadre de la loi sur l'eau sur les projets impactants
Mon linéaire est jaune, c'est un linéaire hydraulique	Pas de formalité administrative	Droit de regard de la DDTM dans le cadre de la loi sur l'eau sur les projets impactants
Mon linéaire est noir, c'est un fossé ou un linéaire artificiel ou ne présentant ni enjeu biologique, ni enjeu hydraulique.	Pas de formalité administrative	Aucune déclaration ni autorisation à faire au titre de la loi sur l'eau. Les contentieux relèveront du tribunal civil et non plus de la police de l'eau (DDTM)

*DICTR : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux en Rivière



Salle comble au GAT élevage.

A VOS AGENDAS!

Rencontres GAT

Au plus près des agriculteurs la Chambre d'agriculture organise dans vos territoires des Groupes d'Action Territoriaux de 17h à 20h.

NOVEMBRE 2016

- Vendredi 4 : Montpellier est
- Lundi 7 : Béziers sud
- Lundi 14 : Bassin de Thau
- Lundi 28 : Pic Saint-Loup

DECEMBRE 2016

- Vendredi 2 : Piscénois
- Vendredi 9 : Vallée de l'Hérault
- Lundi 12 : Béziers nord

JANVIER 2017

- Lundi 9 : Saint-Pons à 10h
- Vendredi 20 : Montagne
- Vendredi 27 : Minervois

Venez nombreux questionner et discuter avec votre Chambre d'agriculture sur le sujet gestion des risques et évolution du système assurantiel.

Contact au 04 67 20 88 00
contact@herault.chambagri.fr

GAT élevage : des éleveurs héraultais

réfléchissent sur leur avenir

Jérôme Despey Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et Brigitte Singla, élue à la Chambre d'agriculture, ont rencontré et échangé avec une cinquantaine d'éleveurs du département lors du premier rendez-vous des groupes d'actions territoriaux au village des Plans. C'est un moment très attendu pour faire un point de situation du secteur de l'élevage.

Jérôme Despey expose d'abord le contexte difficile rencontré par les éleveurs qui demandent de recevoir la juste rémunération de leur travail en tenant compte des coûts de production. Face à la complexité du projet, la PAC occupe une bonne partie du temps des échanges de la matinée. La réforme des zonages des zones défavorisées est également abordée par Brigitte Singla.

Une autre partie de la discussion se porte sur l'abattoir de Pézenas et sur la filière viande. La

volonté est commune de défendre cet abattoir de proximité auquel les éleveurs sont attachés et font confiance. De l'avis de tous, il faudrait pourtant que la profession trouve une forme de représentativité auprès du syndicat mixte de l'abattoir. Quant à l'organisation d'une filière collective, le sujet est abordé pour se défendre d'une concurrence des départements limitrophes mieux organisés pour répondre aux appels d'offre. « *Mais attention à ne pas confondre filière et marque* », rappelle Brigitte Singla. « *L'organisation collective a un coût et la majorité des éleveurs qui assurent de la vente directe sont motivés par des prix plus rémunérateurs.* »

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Jean-Christophe Petit au 06 18 36 81
petit@herault.chambagri.fr

13^{ème} édition pour Dionysud

La Chambre d'agriculture de l'Hérault sera présente du **8 au 10 novembre 2016** pour la 13^{ème} édition du salon professionnel Dionysud. Nos techniciens viticoles vous présenteront les nouvelles offres.

Vous pourrez aussi vous informer des nouvelles formations dispensées en 2016-2017 et rencontrer des conseillers Entreprise.

Deux conférences présentées par la Chambre d'agriculture

Co-organisées avec Vitisphère :

- Le mardi 8 sur le bilan technique de la campagne 2016.
- Le mercredi 9 sur les démarches collectives en agro-écologie avec des exemples réussis dans l'Hérault.

Dégustation de produits locaux

Mardi 8 en soirée, la Chambre d'agriculture

élabore pour les organisateurs du salon (La France agricole) une dégustation de produits locaux avec des producteurs habituels des Marchés Producteurs de Pays et de Bienvenue à la ferme.

Mes P@rcelles, l'outil qui facilite le pilotage de l'exploitation agricole, sera en démonstration à Dionysud.

mes P@rcelles
De la sécurité à la performance

Nous serons situés Hall1/stand D3 et vous attendons nombreux au Parc des Expositions de Béziers.

Contact à la Chambre d'agriculture
communication@herault.chambagri.fr

Dionysud
Salon technique
des professionnels viticoles
et oboles du Grand Sud de France
www.dionysud.fr

La Chambre d'agriculture de l'Hérault développe et propose un panel de formations en lien avec l'œnotourisme.

Consultation du catalogue en ligne :

www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation/programmes.html

Contact service formation au 04 67 20 88 59 ou 53 (cf. p.23)

L'extension du tourisme vigneron

Œnotourisme, tourisme vigneron, tourisme de terroir... en un mot accueillir au domaine pour vendre du vin !

La place de la viticulture dans l'Hérault et l'attractivité touristique du département ne constituent-elles pas le creuset pour le développement de l'œnotourisme dans nos campagnes ? Autour de l'œnotourisme s'est développée ces dernières années une réelle émulation collective de différents acteurs pour accompagner toutes les prestations liées aux métiers de la vigne et du vin, mais aussi du tourisme et du commerce. Ces mannes de développement économique s'appuient singulièrement sur la richesse, la diversité et la qualité des productions viticoles du département. Par ailleurs, les consommateurs souhaitent aujourd'hui se rapprocher des producteurs et vivre des expériences touristiques uniques qui s'appuient sur leurs cinq sens.

L'œnotourisme représente alors une réelle opportunité pour les exploitations viti-vinicoles, et l'on peut même considérer que le point de départ de toutes ces initiatives se situe dans les vignes et les caveaux. Toutefois le développement de prestations œnotouristiques dans les exploitations agricoles nécessite une réflexion stratégique systémique pour créer une activité viable et vivable en phase avec le marché et les attentes des touristes et consommateurs.

**Faire vivre
aux consommateurs
des expériences
touristiques uniques**

Ainsi, la Chambre d'agriculture de l'Hérault est en lien étroit avec les territoires, les acteurs viticoles et touristiques pour faciliter l'émergence d'une offre œnotouristique agricole structurée sur le département. Du conseil personnalisé, au montage de dossiers de financement et pour ceux qui le choisissent, en passant par la labellisation de votre offre au sein du réseau Bienvenue à la Ferme, le savoir-faire des conseillers de la Chambre d'agriculture est à votre service pour faire émerger vos projets de manière efficiente. Vous pouvez bénéficier notamment d'un premier conseil spécifique afin de faire le point sur vos objectifs personnels pour construire une prestation en phase avec vos attentes et aspirations. Puis dans un second temps, à votre rythme, être guidé à chaque étape, et ce jusqu'à l'aboutissement de la création de produits œnotouristiques originaux et générateurs de plus-value économique. Notre ingénierie est à vos côtés au quotidien pour vous accompagner dans la diversification structurelle œnotouristique de votre exploitation permettant notamment de développer la vente des vins du domaine ou de la cave coopérative.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Fabrice Grillon-Gaborit au 06 14 78 27 34
grillon-gaborit@herault.chambagri.fr



**A VOS
AGENDAS!**



CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE des produits

Inscription sur

www.concours-agricole.com

Les clôtures d'inscription s'échelonnent du 16 octobre 2016 au 6 janvier 2017 selon les produits.

Renseignements

au 01 76 77 11 51 ou

cgaproducts@comexposium.com

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE des vins

Les inscriptions ouvriront le 31 octobre 2016.

Contact à la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
Antenne de Montpellier au 04 67 20 48 08

Fête de la Châtaigne à Saint-Pons de Thomières les 22 et 23 octobre 2016

Au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, la ville de Saint Pons de Thomières organise sa «Fête de la Châtaigne».

En partenariat avec la Chambre d'agriculture, manifestation festive et gourmande, cette fête propose autour d'une grande foire des produits du terroir et des châtaignes grillées, de nombreux spectacles et animations, des repas, des jeux et des ateliers pour les enfants, des expositions.

INNOVA NEWS

Des lunettes connectées pour les agriculteurs



Lunettes connectées. Photo © pleinchamp.com

Adventiel a présenté au salon de l'agriculture 2016 les premières applications de ses lunettes connectées de la marque Vuzix.

Repérer les plantes malades

Avec la collaboration de l'institut technique de l'élevage, l'entreprise rennaise, Pacé, spécialisée dans le numérique au service de l'agriculture, a développé une solution permettant de noter la progression des maladies sur les feuilles de céréales. Le porteur de ces lunettes peut se connecter à un bureau hotline pour une analyse en

direct de la photo prise. L'application reproduit, par écran informatique visualisé sur les lunettes, les tâches que l'opérateur doit accomplir. Il a donc les mains libres ce qui facilite son travail.

Aide à la pesée des bovins

Adventiel met en place un service de pesée des gros bovins. Plus besoin de noter sur une feuille ou un cahier les données, le système de reconnaissance vocale suffit à enregistrer les chiffres par les lunettes qui sont ensuite archivés.

Source : <http://www.usine-digitale.fr>

Un tracteur autonome

En dévoilant son tracteur autonome Magnum, le constructeur Case IH ne cherche pas à mettre les chauffeurs de tracteurs au chômage, mais le constat est que le recrutement s'avère de plus en plus difficile, même dans des pays où l'on ne s'y attend pas comme la Roumanie, la Bulgarie ou le Brésil. Ce tracteur réalise des travaux prédéterminés par son propriétaire. Mais sur le terrain, ce dernier garde la main si besoin avec

une interface de commande à distance.

Le Magnum autonome n'a pas de cabine, ce qui constitue une petite compensation au supplément de prix à prévoir. Mais en cas de panne, un poste de conduite rustique est prévu sous les capots pour ramener l'engin au bercail. D'autre part, le tracteur est doté de suffisamment de capteurs pour détecter les obstacles imprévus, ou d'autres véhicules en mouvement et gérer sa

trajectoire. Il emploie plusieurs technologies : radar, laser, analyse d'images.

Source : <http://www.entraid.com>



Le Magnum autonome. Photo © pleinchamp.com



**DOSSIER
CENTRAL**

**Territoires et société:
de fortes attentes
vis-à-vis de l'agriculture**



*Courge et vol de canards sauvages.
Photos © Pixabay.*

L'agriculture et les agriculteurs font aujourd'hui l'objet de fortes attentes de la part de la société : Proposer des produits locaux, diversifiés et de qualité, tout en gérant les paysages et préservant l'environnement. Cependant, malgré une occupation du territoire importante et un rôle reconnu dans la structuration et la préservation des milieux ainsi que dans la diversité des paysages, les espaces agricoles, support des productions, sont consommés à un rythme soutenu. Ces défis se trouvent souvent résumés sous la bannière de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans laquelle, au travers du projet agricole départemental Hérault 2020, la Chambre d'agriculture de l'Hérault s'est engagée.

Le concept ancien d'agro-écologie (datant de 1928) a été remis en avant et est devenu l'un des moyens permettant de répondre efficacement à ces enjeux avec une agriculture compétitive et durable. En effet, l'agro-écologie recouvre un ensemble de méthodes de productions agricoles respectueuses de l'environnement. Elle est un moyen pour la Chambre d'agriculture de favoriser collectivement l'évolution vers des systèmes agricoles permettant de combiner la triple performance économique, sociale et environnementale.

Les actions engagées par la Chambre d'agriculture et les réponses aux principaux défis

DÉFI QUALITÉ DE L'EAU

L'Hérault comporte plus de vingt captages prioritaires d'eau potable autour desquels des actions sont développées, afin d'accompagner les agriculteurs dans la reconquête ou le maintien de la qualité de l'eau. Les actions sont diverses :

- La mise en place chaque fois que possible de techniques alternatives au désherbage chimique afin de réduire l'utilisation d'herbicides.
- Des démonstrations de matériels et de pratiques, des formations visant à limiter les transferts des produits phytosanitaires de la parcelle vers les eaux de surface et de limiter les risques de pollution ponctuelle.

La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs situés sur les aires de captages du Pouget, Vêrargues et Vacquières. Et elle vient en appui des animateurs des autres captages héraultais.

DÉFI BIODIVERSITÉ

- Deux directives européennes visent la protection de la biodiversité : directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992). Elles établissent les bases réglementaires du réseau européen Natura 2000 de sites naturels terrestres et marins qui identifient la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.

Le tiers du département est couvert par un zonage des sites Natura 2000.

Depuis 2014, la politique contractuelle de la préservation de la biodiversité est également gérée au sein des Projets Agro Environnementaux et Climatiques (PAEC). C'est depuis les années 2000 que les exploitants sont engagés dans ces politiques contractuelles : Prime à l'herbe, Contrat Territorial d'Exploitation, Contrat d'Agriculture Durable ont été accompagnés dans ce sens par la Chambre d'agriculture.

Aujourd'hui, les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) ont pris le relais pour permettre aux agriculteurs volontaires de faire évoluer leurs pratiques en faveur de la biodiversité. Il s'agit essentiellement de mesures liées au couvert végétal (prairies, cultures pérennes, naturel).

Libellules et point d'eau.
Photo © Chambres
d'agriculture.



Vendanges. Photo © Pia Sanchez.

Depuis 2012, la Chambre d'agriculture, en partenariat avec le Conseil Départemental et le CEN LR (Conservatoire d'Espaces Naturels), réalise des diagnostics d'exploitation à la demande des agriculteurs (arboriculteurs, viticulteurs, céréaliers et maraîchers) et fait des préconisations d'aménagement pour favoriser la biodiversité (plantation de haies).

Ces travaux sont financés à hauteur de 60% par le Conseil Départemental. Par exemple, sur le bassin versant de l'Étang de l'Or, ce sont plus de 10 km linéaires de haies qui ont été plantés sur 11 exploitations agricoles.

DÉFI DOUBLE : QUALITÉ DE L'EAU ET BIODIVERSITÉ

Aujourd'hui, impulsée par la mise en place des PAEC (Projets Agro Environnementaux et Climatiques), la gestion intégrée des deux enjeux eau et biodiversité, est privilégiée.

• Limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires :

différentes démarches collectives sont animées par la Chambre d'agriculture. On peut citer en particulier :

- **La confusion sexuelle** : ce dispositif de lutte biologique vise à pallier l'utilisation de

produits phytosanitaires. Les surfaces engagées sont passées de 1 200 ha en 2014 à 5 300 ha aujourd'hui.

La Chambre d'agriculture et l'ADVAH (Association de développement et de valorisation de l'agriculture de l'Hérault) portent l'animation technique et mobilisent les conseillers viticoles sur les territoires impliqués.

- **Les fermes Déphy** (deux réseaux en viticulture) démontrent qu'il est possible de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

La Chambre d'agriculture s'investit fortement dans l'amélioration des pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires, aussi elle a souhaité réengager le réseau FERME DEPHY Basse Vallée de l'Hérault. Par ailleurs l'Est Montpellier a reçu l'agrément des pouvoirs publics et rejoint le réseau cette année.

La confusion sexuelle et les fermes Déphy ont fait l'objet d'articles dans le précédent Dossier Central du Chambre info 64 de cet été 2016.

- **Programme « Viticulture, biodiversité et qualité de l'eau en pays d'Hérault »** : la Fédération des IGP de l'Hérault, en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels

Des diagnostics d'exploitation et des préconisations d'aménagement pour favoriser la biodiversité

Languedoc-Roussillon, a engagé en 2012 le projet Biodiv'eau « Viticulture, biodiversité et qualité de l'eau en pays d'Hérault. »

Des groupes d'agriculteurs se forment localement à un autodiagnostic de leur exploitation afin de mettre en place des actions favorables telles que la plantation de haies ou le changement de pratiques.

La Chambre d'agriculture porte, depuis 2016, deux postes d'animation de groupes sur les IGP Côtes de Thongue et Vignerons de la Vicomté d'Aumelas. Ce type d'initiative se développe sur d'autres secteurs IGP ainsi que sur des terroirs AOC (Montpeyroux).

DÉFI GESTION RAISONNÉE DE L'EAU

Dans un contexte de périodes de sécheresse répétées et de politiques publiques ambitieuses, l'eau devient une ressource qui doit être partagée et économisée par l'ensemble des usagers. L'accès à l'eau, le pilotage de l'irrigation, le développement de pratiques d'entretien du sol constituent les principaux enjeux. L'accès à l'eau doit permettre de maintenir un potentiel de production quantitatif et qualitatif. Cette nouvelle modalité nécessite une professionnalisation en direction du nouvel irrigant.

C'est pourquoi des formations au pilotage de l'irrigation sont proposées et seront renforcées en 2017 par la Chambre d'agriculture. Dans le cadre du projet Aqua Domitia, elle est engagée pour faciliter l'accès à l'eau agricole. Elle a aussi réalisé de nombreuses études de besoins et de faisabilité technico-économique auprès des caves coopératives et de collectivités.

Mais, dans le contexte de changement climatique, de nouvelles voies doivent être explorées pour développer l'accès à l'eau. Ainsi la Chambre d'agriculture s'engage notamment dans des projets expérimentaux de réutilisation des eaux traitées de stations d'épuration et engage une réflexion sur le développement de lieux de stockage de l'eau.

Capitaliser et **diffuser** les résultats obtenus

Les différents leviers proposés

LES LEVIERS TECHNIQUES :

CE QUE VOUS PROPOSE

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

- La mise en place de groupes d'agriculture durable, accompagnés et animés par un conseiller de la Chambre d'agriculture pour le développement des pratiques raisonnées, agriculture biologique...
- L'organisation de formations répondant à vos besoins.
- L'organisation de démonstrations de matériels et de pratiques agricoles.
- Une information sur l'aide au choix du matériel.
- Un conseil personnalisé tel que la réalisation de vos diagnostics et bilans MAEC, le réglage de votre pulvérisateur, la mise en place d'une aire de remplissage/lavage des machines, l'assistance au montage de vos dossiers de demandes d'aides...

Des leviers techniques, financiers et de développement pour aider les agriculteurs

LES LEVIERS FINANCIERS

- **Les MAEC pour soutenir les pratiques**
Pour faciliter et inciter à la réalisation de ces actions, des mesures contractuelles et volontaires - les MAEC - sont signées par

des exploitants dans le cadre de Projets Agro Environnementaux et Climatiques (PAEC).

Elles s'adressent aux exploitants agricoles dont des parcelles sont situées sur une zone à enjeu environnemental tels qu'une aire d'alimentation de captage ou un site Natura 2000.

Mais elles peuvent être également proposées à des agriculteurs engagés dans un projet porté par

une organisation de producteurs (ex : une démarche Biodiv'eau ou un collectif d'agriculteurs (ex : GIEE (voir plus loin).

- Le PCAE pour soutenir les investissements

Les exploitants agricoles peuvent investir dans du nouveau matériel et être soutenus financièrement au travers du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA), dispositif de la Région et de l'Union Européenne.

Les investissements aidés doivent viser une diminution de l'impact des activités agricoles sur l'environnement par une gestion économe et maîtrisée de la ressource en eau, une diminution des intrants et la gestion des effluents.

La conditionnalité des aides PAC et la PAC : une contribution de l'agriculture aux enjeux environnementaux

Au premier niveau environnemental et global de la Politique Agricole Commune, il s'agit de contreparties environnementales aux paiements d'aides directes.

La conditionnalité, mise en place en 2015 vise à garantir une agriculture durable et une meilleure acceptation de la PAC auprès de la population. Elle recouvre trois grands domaines :

- L'environnement, le changement climatique et les bonnes conditions agricoles des terres.
- La santé publique, la santé animale et végétale.
- Le bien-être des animaux.

Chacun de ces domaines est décliné en sous domaines donnant lieu au final à 16 fiches de règles à respecter.

Toutes ces fiches sont disponibles sur le site Télépac :

<https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action> ou via le site « Mes Démarches » dédié aux téléservices du ministère de l'agriculture sous la thématique « informer sur la conditionnalité » à l'adresse suivante : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Le Paiement vert est un paiement direct, payé en complément d'aides directes de base (les DPB), accordé à un exploitant qui respecte (sauf cas dérogatoires) un ensemble de trois critères bénéfiques pour l'environnement :

- Contribuer au maintien au niveau régional, d'un ratio de prairies permanentes par rapport à la surface agricole utile de la région, et ne pas retourner certaines prairies permanentes, dites « sensibles. »
- Avoir une diversité des assolements, c'est-à-dire avoir sur ses terres arables (terres agricoles sauf les prairies permanentes et les cultures permanentes -vignes, vergers...), au moins trois cultures dans le cas général.
- Disposer de surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur son exploitation, c'est-à-dire avoir des éléments (arbres, haies, bandes tampon, certains types de culture...) correspondant à au moins 5 % de la surface en terres arables et SIE, et situés sur ces terres arables ou leur étant adjacents.

LES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

- **Collectif : les GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Ecologique) :**

Il s'agit à partir d'un collectif d'agriculteurs dans le cadre d'un programme pluriannuel, d'accompagner la transition écologique de l'agriculture et de renforcer la performance à la fois économique, écologique et sociale des exploitations agricoles. L'Etat a lancé en 2015, une procédure de reconnaissance des GIEE en agriculture et qui se poursuit au travers d'une politique d'appels à projets. L'objectif est de favoriser des modèles de production autonomes, économes en intrants (énergie, eau, engrais, produits phytopharmaceutiques et antibiotiques) et résilients, en réponse aux enjeux d'un territoire, tout en s'appuyant sur la force d'un collectif et de partenariats avec

les acteurs des filières et du développement local. Ces groupes sont dotés de financements afin d'être aidés dans leur accompagnement au changement.

A ce jour dans l'Hérault, cinq GIEE sont agréés. Dans le cadre du GIEE « les Enherbeurs » dans le Faugérois, les agriculteurs reçoivent un appui technique des conseillers viticoles de la Chambre d'agriculture. Dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2016, le groupe des Côtes de Thongue, via la Chambre d'agriculture, a demandé son agrément en GIEE fin août. La Chambre d'agriculture a pour rôle la capitalisation et la diffusion des résultats obtenus.

L'agriculture s'engage dans une nouvelle ère afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux

Témoignage de Bruno le Breton,

Domaine de la Jasse



Bruno Le Breton, exploitant vigneron du Domaine de la Jasse à Combaillaux.

La démarche responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est une démarche progressiste pour l'entreprise tant sur les valeurs environnementales que sociétales.

Bruno le Breton, hôte de la journée Innov'action organisée par la Chambre d'agriculture en partenariat avec les Vins de Pays d'Oc explique :

« La notion de durabilité est à mon sens essentielle, que ce soit la durabilité externe c'est-à-dire la protection de l'environnement ou la pérennité de l'entreprise en interne. Aussi, pour assurer une stratégie à dix ou vingt ans, et grâce aux rencontres que j'ai faites, j'ai pu établir un diagnostic en premier lieu puis engager l'exploitation dans la démarche RSE. C'est pourquoi très rapidement j'ai incité à conduire le vignoble

de manière raisonnée par l'enherbement, une stratégie phytosanitaire maîtrisée et la gestion des ressources en eau. D'autre part, comme vigneron, je suis très attentif à la protection du consommateur. De plus, sensible aux aspects

réglementaires de la loi Evin pour préserver les jeunes des dangers que représente l'alcoolisme, j'ai développé une charte de consommation responsable.

La démarche RSE nous amène à être cohérents dans tout ce qu'on fait. Nous avons gagné en efficacité, en formation, en vigilance concernant les parties prenantes, les fournisseurs. »

Bruno le Breton nous explique sa démarche RSE

Film à découvrir sur www.herault.chambagri.fr

CONCLUSION

En 2015, la Chambre d'agriculture et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont signé une convention de partenariat pour concilier les enjeux environnementaux, les besoins du monde agricole et accompagner l'agriculture dans l'évolution des pratiques. L'évolution des matériels et l'innovation sont également des éléments qui permettent aux agriculteurs d'évoluer. De nouveaux outils ont été élaborés tel l'outil informatique « Mes parcelles » proposé par les Chambres d'agriculture pour permettre aux agriculteurs de mieux gérer leurs interventions afin de diminuer les intrants sur leur parcelle et assurer une traçabilité.

La Chambre d'agriculture tient à assurer le lien entre enjeux environnementaux et nouvelle technologie et participera à la première édition du salon « Agri'connect », qui se déroulera les 15 et 16 novembre au Domaine de Verchant, salon entièrement dédié à l'agriculture connectée.

Cépages résistants : où en est-on ?

3^{ème} année pour la recherche appliquée sur les cépages tolérants aux maladies cryptogamiques mildiou et oïdium

Toute la recherche sur les cépages tolérants au mildiou et oïdium ou dits « *résistants partiellement* » a pour objectif d'obtenir une production avec le moins d'intrants phytosanitaires possibles, en garantissant des résultats de vinification reconnus à la dégustation.

Trois grands axes techniques sont recensés dans l'élaboration de ces plants

1 - Le programme Résistance Durable de l'INRA Colmar (« *Resdur* »).

2 - Les cépages étrangers (Allemagne, Suisse, Italie...).

3 - Les cépages Bouquet (INRA Pech rouge).

Dans la Région Occitanie, un programme d'actions complet, couvre les trois axes. Sa coordination est confiée à Nathalie Goma Fortin, chargée de mission de la Chambre d'agriculture de l'Hérault qui porte ces expérimentations depuis plusieurs années et centralise les programmes des différents acteurs : les Chambres d'agriculture de l'Aude, Gard, Hérault, Pyrénées Orientales, l'ADVAH, l'IFV, l'INRA Pech rouge et l'ICV.

Les expérimentations officielles VATE : l'engagement des Chambres d'agriculture et les premiers résultats*

Depuis trois ans, les Chambres d'agriculture de l'Hérault et de l'Aude ont fait le choix d'expérimenter six cépages allemands sur deux parcelles VATE sur les domaines du CEHM (Centre Expérimental Horticole de Marsillargues) pour l'Hérault et de Cazes pour l'Aude. Ces suivis se font avec le soutien financier de FranceAgriMer, le Conseil départemental de l'Hérault, la Région et le CIVL**.

VATE: 3 années de recherche sur les cépages dits «résistants partiellement»

Cette année, sur la parcelle du CEHM qui n'est protégée par aucun trai-

tement fongique, les cépages ont montré des symptômes d'importance moyenne à assez forte à l'oïdium (rien en comparaison de leur témoin merlot ou chardonnay). L'équipe régionale des essais sur cépages étrangers souhaite renouveler les suivis sur trois ans pour adapter la stratégie phytosanitaire à chaque cépage. Ces cépages allemands sont en général protégés par deux à trois traitements chez les producteurs allemands. Il est nécessaire d'adapter à nos pressions méditerranéennes le nombre de traitements minimum à conseiller. A l'heure actuelle, les données sont suffisantes pour préparer la demande d'inscrip-

*VATE : Valeur Agronomique Technologique et Environnemental

**CIVL : Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc



Une production avec le **moins** d'intrants phytosanitaires possibles

tion de quatre cépages en 2017.

Une plaquette téléchargeable sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Hérault présente ces essais : <http://www.herault.chambagri.fr/accompagner-mes-productions.html>

Les tests en situation de production chez les vigneron

Il existe dans notre région un large réseau de parcelles vigneronnes où ces cépages sont suivis en surface plus importante que sur les parcelles d'essais officiels. Ces parcelles sont indispensables pour évaluer les cépages en conditions

grandeur nature (> 0.50 ha) et sur des sols variés. Les Chambres d'agriculture et l'ADVAH réalisent les suivis techniques avec

un protocole commun, ce qui permet de capitaliser les observations et enrichit les dossiers.

Les tests chez les vignerons sont encadrés par des démarches précises : enregistrement auprès de FranceAgrimer, suivi par un organisme technique de proximité tel que la Chambre d'agriculture. Il n'y a pas de prime à la plantation et l'arrachage ou le surgreffage sont obligatoires si l'issue des suivis n'est pas positive pour l'inscription du cépage.

Vers une démarche de reconnaissance de cépages tolérants/résistants étrangers en France ?

Les professionnels ont demandé à l'Etat que les cépages résistants inscrits au catalogue d'un des Etats Membres de l'UE puissent être inscrits dans le catalogue français sans expérimentation supplémentaire en France.

Ainsi, le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB) et le Syndicat Vins de Pays

d'Oc se sont mobilisés en 2016 pour engager en France une procédure de reconnaissance auprès de

FranceAgrimer de cépages résistants agréés en Italie, Allemagne... Ils ont déposé une liste de vingt-cinq cépages résistants à FranceAgrimer pour leur inscription au catalogue.

Grâce aux trois années d'expérimentation, les deux Chambres d'agriculture avec leur programme VATE ont pu renseigner quatre des vingt-cinq fiches techniques pour le classement de variétés allemandes.

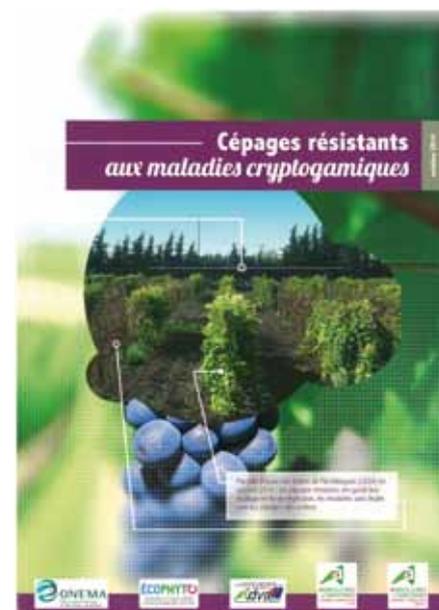
Le résultat de l'instruction de la demande

devrait être communiqué cet automne.

Ces essais sont indispensables pour les professionnels afin de voir si les variétés s'adaptent bien aux conditions de production et pour les metteurs en marché d'imaginer les meilleurs débouchés. Les Chambres d'agriculture vont amplifier leurs essais dans leurs programmes d'expérimentation en 2017.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Nathalie Goma Fortin au 06 18 36 81 80
Goma-fortin@herault.chambagri.fr

**25 cépages résistants
déposés à FranceAgrimer
pour leur inscription
au catalogue**



Des jus de raisins **100%** naturels



Des variétés de vignes résistantes pour le raisin de table

Témoignage de Laurent Cabrol, horticulteur

Passionné de viticulture et de raisins de table en particulier, j'ai créé sur mon exploitation depuis une dizaine d'années une collection de variétés résistantes car l'évolution naturelle de cette culture me semble aller dans le sens d'un plus grand respect de l'environnement en évitant au maximum les traitements chimiques. Un problème subsistant encore provient des attaques de tordeuses de la grappe (papillon eudemis) qui

peut être résolu de manière saine par l'application sur les ceps de vigne, de plaquettes de phéromones (pièges dits de la confusion sexuelle).

Ces variétés de raisin de table, provenant parfois de pays plus froids et plus continentaux que la France, s'adaptent donc à la plupart de nos régions (sauf peut-être en montagne à partir de 800-900 m).

En 2012, j'ai acheté des plants interspécifiques en Allemagne et j'ai planté une petite vigne (environ 600 plants). Les variétés plantées sont : Muscat bleu Garnier, Palatina, Raisin Fraise, katharina, Villard blanc, Dattier de Saint Vallier. Depuis trois ans, aucun traitement chimique n'a été appliqué sur cette parcelle (visite possible à Plaiissan).

Un peu d'histoire

Une partie de ces variétés de raisins de table a été créée fin XIX^{ème}, début XX^{ème} siècle (après la crise du phylloxera) par des pépiniéristes français.

D'autres variétés plus récentes proviennent de pays voisins (Allemagne, Suisse) qui ont pris le relais de ces hybridations dans la deuxième

Éviter au maximum les traitements chimiques

partie du XX^{ème} siècle et enfin d'autres variétés de raisins de table proviennent de pays de l'ancien bloc de l'Est. En effet, ces pays ont privilégié les cépages

résistants aux maladies fongiques, probablement, car ils n'avaient pas accès à l'époque, aux produits phytosanitaires indispensables à la culture des variétés dites traditionnelles.

Qu'est-ce qu'un cépage de vigne hybride ?

Les cépages hybrides résultent d'un croisement 50/50 entre la vigne européenne (*Vitis vinifera*) et la vigne américaine (*Vitis labrusca*, *Riparia*, *Rupestris*). Leur création permet de profiter de la résistance aux maladies (mildiou et oïdium mais aussi le phylloxéra) de la vigne américaine tout en gardant les qualités gustatives ou œnologiques des variétés des vignes européennes. Sur le plan pratique, il faut que les fleurs d'une variété précise soient fécondées par le pollen des fleurs d'une autre variété naturellement ou artificiellement. Les pépins issus du fruit de ce

croisement sont ensuite plantés afin de voir si la nouvelle variété obtenue s'avère intéressante ou pas.

Plus tard et jusqu'à nos jours, ces croisements successifs naturels ont pris le nom de cépages interspécifiques (ou piwi) car leur part de vigne européenne demeure largement majoritaire.

En conclusion, et afin qu'il n'y ait pas de confusion possible, les cépages de vigne hybrides, métis, interspécifiques ou piwi n'ont rien à voir, de près ou de loin avec des cépages génétiquement modifiés en laboratoire (OGM).

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Charly Fabre au 06 18 36 83 03
fabre@herault.chambagri.fr



Portrait de Laurent Cabrol, horticulteur.
Photo © Cabrol horticulture.



Réussir son installation en poules pondeuses plein air



M. et Mme Deportes. Photo © Ingrid Dupuy.

La force de l'entreprise familiale du Domaine de Portes créée en 1954, est incontestablement son réseau de distribution avec l'appui du réseau « l'œuf de nos villages », groupement d'éleveurs engagés dans une démarche responsable. La marque régionale Domaine de Portes, sous le label Sud de France permet de commercialiser une production de proximité et de qualité reconnue. Le marché des œufs alternatifs (œufs de plein air, label rouge et bio) progresse de presque 12 % par an. C'est pourquoi le Domaine de Portes accompagne le marché vers le plein air et recherche des producteurs en diversification (complément d'activité) ou en installation.

Un modèle d'intégration clef en main et économiquement viable

Le Domaine de Portes propose un contrat de reprise d'œufs sur la durée de l'investissement du candidat. Le prix d'achat des œufs est fixe, voire même indexé sur le prix de l'alimentation. Autant dire que l'entreprise mère est garante du

chiffre d'affaire réalisé par le futur éleveur, le retour sur investissement est immédiat. Il assure également un accompagnement technique parce qu'on ne s'improvise pas éleveur. Il propose donc une formation spécifique au futur éleveur ainsi qu'un suivi quotidien de ses performances. Le modèle économique préconisé s'établit sur une base de 12 000 poules pondeuses correspondant à 3 heures de travail par jour globalement 7j/7. Le Domaine de Portes organise le renouvellement du cheptel annuellement en assurant le suivi en poussinière de ces futures pondeuses ainsi que l'organisation des transports « des poulettes, des poules de réforme, des œufs. »

Pour pouvoir installer le modèle de 12 000 poules pondeuses, le seul pré-requis est de disposer de 5,5 ha de foncier avec une proximité en électricité et eau.

Témoignage de Stéphane sur son installation

« Pour effectuer ce métier, il faut avoir envie de s'imprégner du métier » explique Stéphane. « Les poules sont des êtres vivants qui requièrent un minimum d'attention. »

Je suis installé depuis 3 ans. J'ai réalisé une formation Jeunes Agriculteurs qui m'a permis d'obtenir un prêt de 20 000 € et un taux d'emprunt à 1%, le solde étant contracté auprès du

Crédit Agricole du Languedoc. Ainsi, j'ai pu investir 400 000 € dans un bâtiment de 1 500 m² pour 12 000 poules, entièrement automatisé et aux normes françaises « 9 poules par m² et un terrain qui dispense 4 m² de parcours par bête. » Il n'y a pas de grosses contraintes, les alarmes du bâtiment se déclenchent directement sur mon smartphone s'il y a une anomalie dans le bâtiment (rupture d'approvisionnement en eau, panne de ventilateur...). Un poulailler fonctionnel, avec de la rigueur dans la surveillance, permet d'obtenir de bons résultats. Le projet est pérenne et assure un revenu équivalent à un temps plein.

Le Domaine de Portes accompagne des producteurs en diversification ou en installation

Les œufs alternatifs représentent un tiers de la production totale actuelle et ont

donc de beaux jours devant eux aux vues des progressions de vente.

Pour développer le segment du plein air, le Domaine de Portes recherche des futurs producteurs qui souhaitent avoir une diversification de leur exploitation ou qui ont un projet d'installation. Le développement recherché est fixé à 12 poulaillers sur les 4 ans à venir dans un rayon de 150 kms autour du centre de conditionnement de St Pons de Thomières.

Contact au 04 67 97 38 45
lesouder.sesta@gmail.com

FORMATION : AVICULTURE EN PROJET - LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

Objectifs : Acquérir des compétences techniques et réglementaires concernant un atelier de volaille.

Être capable de définir un projet avicole viable et évolutif.

Dates : En fonction de la demande • Durée : 14 h • Coût : 250 € / Prise en charge VIVEA et FAFSEA

Près de
94%

des stagiaires sont satisfaits
de leur formation
à la Chambre d'agriculture

Portrait de Jennifer Stadler,

conseillère formation à la Chambre d'agriculture



Jennifer Stadler. Photo © Ingrid Dupuy.

Depuis un an, Jennifer est conseillère en formations. Elle connaît bien ce service où elle travaille depuis 2011 en tant qu'assistante. Les missions confiées ont évolué car son acquis et ses capacités correspondent à l'objectif de la Chambre d'agriculture de s'engager plus pour la formation des agriculteurs.

Elle avait envie d'être plus proche des agriculteurs. Elle désire accompagner ses collègues conseillers de la Chambre d'agriculture et les agriculteurs à utiliser l'outil formation, pour répondre à leurs besoins.

« Mon objectif est d'être à l'écoute de tous et de proposer des formations qui permettent d'être toujours plus performant », explique-t-elle.

Pour cela, sa relation avec les agriculteurs ou le porteur de projet, comme pour les autres conseil-

lers de la Chambre d'agriculture, va se façonner en différentes étapes : écouter, reformuler le besoin, construire, donner un aiguillage, une information claire sur les attendus et le déroulement d'une formation, co-construire et réaliser des propositions puis en dernier lieu transcrire ces attentes, les formaliser, mobiliser, si besoin, des intervenants et effectuer le suivi.

Jennifer aime aider. Elle oriente les agriculteurs grâce à des formations déjà existantes et recensées dans un catalogue. S'il y a un nouveau besoin elle met en place de nouvelles formations. Elle écoute, conseille et réoriente vers un collègue ou un service autre si nécessaire. Elle contribue également dans ses

missions, au sein du service formation, à monter l'ensemble de l'offre de formation élaborée par tous les services de la Chambre d'agriculture, notamment les modalités administratives en lien avec le fonds de formation VIVEA.

Ce qui est important pour des agriculteurs en désir de se former, c'est de leur apporter une solution. Deux cibles sont très différentes :

- Les agriculteurs en place qui souhaitent renouveler leurs pratiques ou se diversifier. Ils ont besoin de formations techniques (tout au long de la campagne) ou d'une formation en stratégie d'entreprise.

- Les nouveaux installés, qui pour leur part, souhaitent plutôt un cadre à leur projet. La formation « étude de marché » est un passage obligé pour aboutir son parcours d'installation.

« L'essentiel pour une formation réussie tient au formateur » justifie Jennifer. Nos formations sont dispensées essentiellement par nos conseillers experts de la Chambre d'agriculture. Mais nous

travaillons, pour certaines thématiques particulières, avec un réseau d'intervenants externes, expertisés par nos services.

Nos prestations sont reconnues pour leur sérieux et leur qualité, c'est ainsi que 92 à 94% des stagiaires sont satisfaits. Elles sont certifiées dans la démarche qualité de l'AFNOR et financées en intégralité par VIVEA pour tous les exploitants agricoles.

L'essentiel pour
une formation réussie
tient au formateur

CATALOGUE FORMATION 2016/2017

Le monde bouge, les techniques évoluent, vos entreprises sont et doivent toujours être plus compétitives. Votre Chambre d'agriculture a un objectif : répondre au mieux à vos besoins de formation. Il est important pour nous de vous accompagner, et pour cela, nous vous proposons un panel de formations nécessaires à l'évolution de votre exploitation. Vous avez l'opportunité de vous former sans frais supplémentaires grâce à l'aide des cotisations que vous versez à VIVEA via la MSA.



OFFRES DE FORMATION

Rappel

Pour les exploitants agricoles, la formation est prise en charge à 100% par VIVEA (sous réserve d'être à jour de vos cotisations MSA). Pour les salariés, la prise en charge est de 45% par le FAFSEA.

Une caution est demandée pour toute formation.

Informations : Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72

1. INSTALLATION, GESTION, DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE D'ENTREPRISE

COMMERCE

Gamme et tarif :

**Adaptez votre gamme,
calculez votre coût de revient**

Objectifs : Permettre aux stagiaires, après avoir défini la stratégie de l'entreprise, de bâtir une offre adaptée en termes de produit et de prix.

Dates : Les 16 - 17 et 26 - 27 janvier 2017.

Responsable de stage : Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72

Quel avenir pour mon exploitation? **NOUVEAU**

Objectifs : Pérenniser son entreprise, développer de nouvelles activités, découvrir de nouveaux marchés ou circuits de distribution.

Dates : Les 28 - 29 novembre et 15 et 16 décembre 2016.

Responsable de stage : Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72

Stratégie : comment adapter mon entreprise au marché ?

Objectifs : Comprendre la nécessité d'établir une stratégie comme outil de pilotage. Faire les bons choix pour positionner son entreprise sur les marchés d'avenir.

Dates : Les 07 - 08 et 10 novembre 2016.

Responsable de stage : Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72

INSTALLATION

Accompagnement à l'émergence de projet **NOUVEAU**

Objectifs : Être capable de définir une idée de projet, ainsi que les actions / ressources à mettre en place pour faire émerger son projet

Date et Lieux : Les 04 et 11 octobre 2016 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Responsable de stage : Nathalie Astruc et Rebecca Pottiez
Contact au 04 67 20 88 28

2. ENVIRONNEMENT

AGRO-ÉCOLOGIE

La haie : l'importance de son impact sur l'exploitation et son environnement **NOUVEAU** **AB**

Objectifs : Connaître les avantages et les inconvénients de la haie et définir ses objectifs. Savoir entretenir sa haie.

Dates : Le jeudi 1^{er} décembre 2016.

Durée : 7h00

Responsable de stage : Clélia Saubion au 06 18 36 83 07

Pack haie : des bases réglementaires à sa réalisation **NOUVEAU** **AB**

Objectifs : Mettre en place une haie sur son exploitation.

Responsable de stage : Clélia Saubion au 06 18 36 83 07

FORÊT

Permaculture et agro-écologie : des méthodes économiques alternatives pour mon exploitation **NOUVEAU** **AB**

Objectifs : Clarifier sa connaissance sur la permaculture et l'agro-écologie. Analyser son intérêt dans le cadre de son projet pour son exploitation. Maîtriser les aspects techniques et économiques d'une production en permaculture et agro-écologiquement responsable.

Dates : Les 10 et 17 octobre 2016.

Responsable de stage : Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72

Permaculture.
Photo © Charly Fabre.



3. SPÉCIALISATION

DIVERSIFICATION

Aviculture en projet : les clés de la réussite **NOUVEAU**

Objectifs : Acquérir des compétences techniques et réglementaires concernant un atelier de volaille. Être capable de définir un projet avicole viable et évolutif.

Dates : 06 et 13 octobre 2016.

Responsable de stage : Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72

La grippe aviaire : réglementation et auto-diagnostic **NOUVEAU**

Objectifs : Comprendre les risques liés à la propagation du virus Influenza Aviaire. Être capable de diagnostiquer les adaptations nécessaires à une mise aux normes de son exploitation de volailles.

Responsable de stage : Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72

MONTAGNE - ÉLEVAGE

Transformation alimentaire fermière : hygiène, réglementation et technologies

Objectifs : Connaître les réglementations, méthodes et procédés en transformation alimentaire fermière.

Public : Exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants de solidarité.

Dates : Les 07 - 17 - 24 - 25 novembre 2016.

Responsable de stage : Laurence Rouquette au 06 18 36 76 86

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Charly Fabre au 06 18 36 83 03
fabre@herault.chambagri.fr

Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72
stadler@herault.chambagri.fr

Marie-Pierre Vital au 04 67 20 88 53
vital@herault.chambagri.fr

Consultation en ligne du catalogue
<http://www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation.html>

AB Les formations techniques identifiées par le logo AB sont ouvertes à tout(e) agriculteur(trice), salarié(e) qui exploite en Agriculture Biologique.

Mon exploitation en permaculture, design et gestion de l'eau **NOUVEAU**

Objectifs : Positionner sur son exploitation les différentes zones de travail. Repérer les zones propices à la valorisation par économie d'eau.

Dates : Les 24 et 31 octobre 2016

Responsable de stage : Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72

Utiliser sa tronçonneuse de façon optimale et sécurisée **NOUVEAU**

Objectifs : Être capable de rechercher les documents ressources pour décrire sa forêt conformément aux exigences réglementaires du PSG et de représenter cette description sous forme de cartographie.

Dates : Les 17 et 24 novembre 2016.

Responsable de stage : Clélia Saubion au 06 18 36 83 07

VITICULTURE

Passeport vers la Haute Valeur Environnementale - En partenariat avec VIF 34 **NOUVEAU**

Objectifs : Connaître l'ensemble des éléments à maîtriser pour la «Haute Valeur environnementale» (HVE). Être capable d'évaluer la situation de son exploitation vis-à-vis des 4 thèmes de la HVE.

Dates : Dernier trimestre 2016.

Responsable de stage :

Luc Cauquil, Directeur des VIF 34 au 04 67 09 28 80

FORMATION

La permaculture

C'était le thème de la formation dispensée les 16 et 23 mai 2016 par la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Durant deux jours, une douzaine de stagiaires se sont retrouvés avec envie pour découvrir la permaculture et valider leur projet.

Cette formation, animée par un professionnel passionné visait, outre l'initiation à la permaculture, à analyser et repérer les applications et freins possibles. Les stagiaires ont pu appréhender les outils nécessaires et comprendre les effets pour leur exploitation.

Les fondamentaux et les quelques techniques de productions, basées sur la méthode Hazelip ont été exposés et appliqués concrètement sur le terrain.

La formation, prise en charges par VIVEA a été une réussite et déjà des idées de suites sont émises.

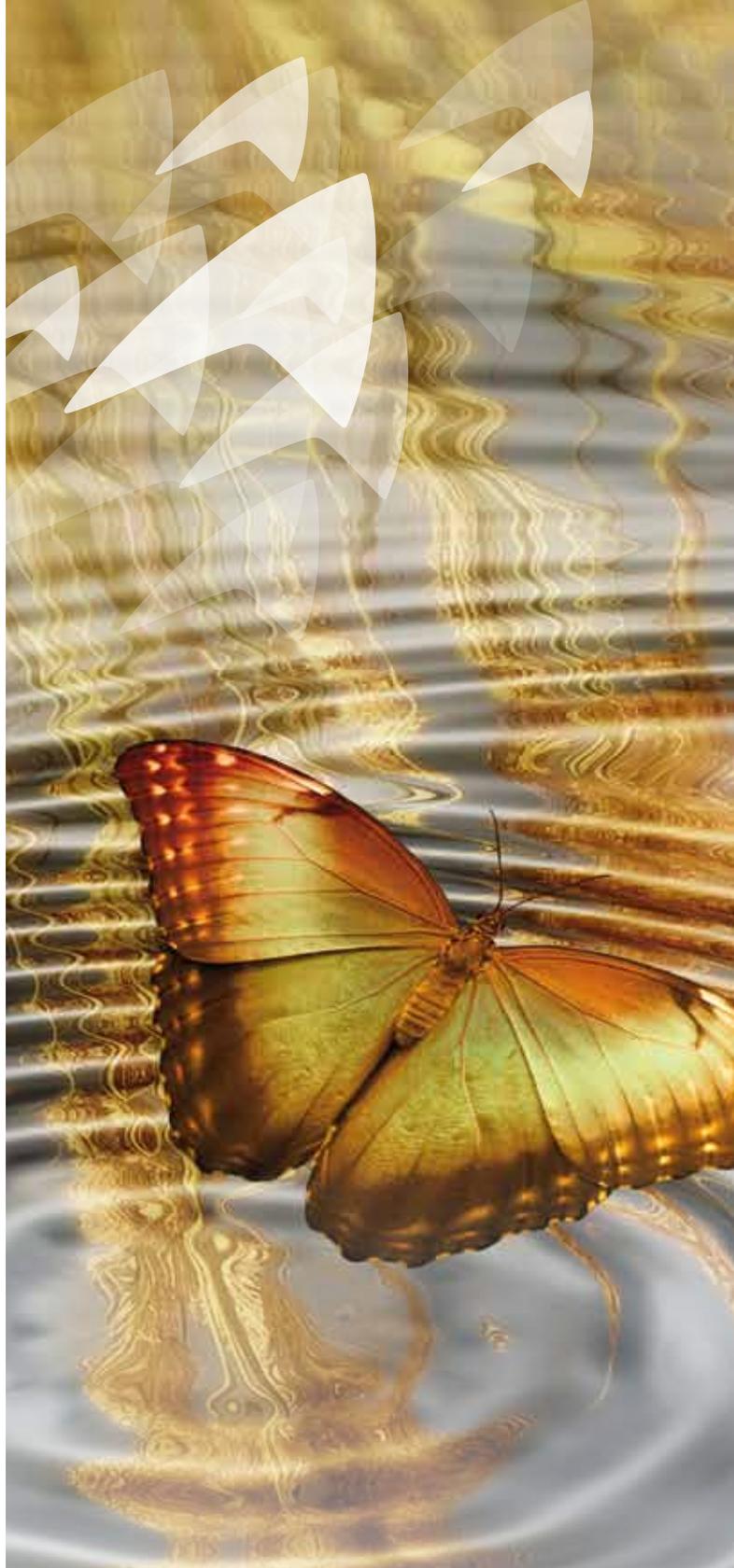
Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture
est une institution originale:
à la fois établissement consulaire
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:
représentation, consultation et intervention
lui confère une identité spécifique au sein
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre
d'agriculture propose de multiples services
individuels ou collectifs à ses « ressortissants »:
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,
propriétaires, mais aussi filières agricoles
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HÉRAULT



*Chambre Info® est le bulletin d'information
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.
Directeur de publication: Jérôme Despey
Rédacteur en chef: Cécile Arrighy
Avec les remerciements à nos services
pour leur travail et leur aimable participation.*

*Design ©B-to-B Design in Montpellier - France
www.btobdesign.com
Photo de couverture: © Claude Cerdon.
Crédits photos: © Marc Ginot, Pia Sanchez, Jean René
Cambournac, Claude Cerdon, E. Brendle- ADT Tourisme,
pleinchamp.com, Caroux - Fred Waxro - ADT Hérault Tourisme,
Pixabay, Cabrol horticulture, Ingrid Dupuy, Charly Fabre.
Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé
sur papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.*



WWW.HERAULT.CHAMBAGRI.FR

T.: 04 67 20 88 00 - F.: 04 67 20 88 95 - communication@herault.chambagri.fr - **Chambre d'agriculture Hérault**
Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta - Maison des agriculteurs CS 10010 - 34875 Lattes Cedex